

# **CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE LIMITEE**

## **1.0.0 Garantie**

Toutes les pièces fabriquées par SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A. sont couvertes par une garantie selon la normative en cours, comme indiqué dans les conditions mentionnées aux paragraphes 1.0.0 et 5.0.0 de la présente notice.

La garantie est limitée au remplacement des pièces qui auront été reconnues défectueuses ou inutilisables, en terme de matériau ou de fabrication, dans notre usine SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A.. et par nos services techniques.

Les pièces défectueuses remplacées pendant la période de garantie deviennent obligatoirement la propriété de SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A..

## **2.0.0 Exclusion**

La garantie consentie par SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A. ne s'applique pas aux :

- a) pièces fournies pour des moto utilisées dans des compétitions sportives de quelque nature que ce soit;
- b) pièces utilisées sur des moto de location;
- c) pièces ayant subi une usure normale (matériau de fonoabsorption, joint et autres pièces en caoutchouc);
- d) défauts dus à une oxydation ou aux conditions atmosphériques;
- e) mauvais usage de la pièce ou de la moto par le propriétaire et/ou le monteur
- f) modifications non autorisées ou modifications effectuées par un personnel non agréé par SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A..

## **3.0.0 Obligations de l'acheteur**

Pour bénéficier de la garantie, l'acheteur doit obligatoirement :

- a) Conserver l'original de la facture d'achat
- b) Communiquer les défauts éventuels à SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A. dans les 2 (deux) mois de la découverte du défaut. Dès réception de ladite déclaration, le vendeur devra, au choix, si le défaut est couvert par les dispositions de la présente garantie, soit
  - réparer sur place les pièces défectueuses
  - se faire réexpédier la marchandise ou les pièces défectueuses pour les réparer
  - remplacer les pièces défectueuses;
- c) Utiliser la pièce correctement et effectuer un entretien normal.

## **4.0.0 Limites**

Les conditions générales de garantie cessent automatiquement dans les cas suivants :

- a) Les défauts des pièces proviennent d'accidents, de mauvais usage, d'un manque d'entretien ou de surcharges;
- b) Utilisation des motos, sur lesquelles lesdites pièces sont montées, de manière non conforme;
- c) L'entretien des motos, sur lesquelles lesdites pièces sont montées, n'est pas fait selon les modalités indiquées dans la notice d'emploi et d'entretien;
- d) Pièces exclues comme indiqué au paragraphe 2.0.0 de la présente garantie;
- e) Pièces exclues par négligence du propriétaire et non observation des obligations spécifiées au paragraphe 3.0.0 de la présente garantie.

### **5.0.0 Responsabilité**

SITO GRUPPO IDUSTRIALE S.p.a. décline toute responsabilité pour tout dégât au silencieux ou à l'enveloppe extérieure causé par un non-entretien.

SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A. est dégagé de toutes responsabilités et obligations en cas d'accidents éventuels sur les personnes ou objets qui proviendraient de l'utilisation des produits fournis, même lors du montage et des contrôles y afférents. Les retards éventuels pour la réparation ne donneraient pas lieu pour l'acheteur à des dommages et intérêts ni à une prorogation de garantie. Les frais de transport éventuels sont à la charge de l'acheteur, ainsi que les frais de contrôle sur place ayant été demandés et acceptés par SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A..

La garantie consentie au paragraphe 1 (ainsi que les exclusions et les limites mentionnées aux paragraphes 2.3 et 4) constitue l'unique garantie donnée par SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A., lequel en conséquence remplace tout autre terme de loi.

SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A. se réserve le droit d'apporter des modifications et des améliorations sur des dispositifs et/ou pièces, sans aucune obligation d'effectuer lesdites modifications sur les pièces déjà vendues. L'acheteur reconnaît qu'en cas de litiges avec SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A., seules les Autorités Judiciaires du Tribunal d'Alba seront compétentes.

**5.1.0 SITO GRUPPO INDUSTRIALE S.p.A.** décline expressément toute garantie implicite de commercialisation et d'aptitude pour un emploi déterminé et décline toutes responsabilités en cas de dommages accidentels et consécutifs ou pour toute autre perte faisant suite à l'usage desdites pièces, produits et/ou composants.